

Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, Île des Soeurs

Mémoire respectueusement soumis à

L'Office De Consultation Publique de Montréal

Projet de construction d'une école primaire à l'Île des Soeurs

Mesdames, messieurs les commissaires

Mon nom est Roger Neiderer simple citoyen résidant à l'Île des Soeurs depuis plus de 30 ans.

Je voudrais, en premier lieu, faire la remarque suivante. Le sujet de la consultation est, quant à moi, mal exprimé et porte à confusion. Il ne s'agit pas de savoir si une école primaire doit être construite ou non. Toute la population de l'ÎDS est d'accord et en faveur d'une deuxième école. Ce qui divise la population n'est pas de construire une école ou de ne pas la construire mais de la construire là où les autorités de Verdun ont décidé et veulent à tout prix la construire dans un parc et maintenant dans un espace vert inadéquat et inapproprié.

Monsieur Sylvain de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeois a tracé un très beau tableau (parfois même dramatique) de la nécessité d'une deuxième école primaire et éventuellement d'une troisième à l'ÎDS. Ce qui cause problème dans ce projet de construction n'est en aucune façon ni le désir des citoyen(ne)s ni le besoin d'avoir une nouvelle école à l'ÎDS. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un(e) seul(le) citoyen(ne) de l'ÎDS qui nie ou conteste ce besoin. Tout le monde sait que le problème ne se situe pas à ce niveau. Le problème se situe au niveau de l'emplacement sélectionné au détriment des conditions de vie future des citoyen(ne)s de l'ÎDS et ce de façon irréversible.

## La sécurité

Pour la sécurité des enfants est-ce vraiment une bonne idée que d'ériger un milieu de vie pour des centaines de très jeunes enfants aux abords d'un des carrefours giratoires de l'ÎS des plus achalandés ?

Pour les automobilistes est-ce vraiment une bonne idée que d'ajouter aux multiples risques d'accidents déjà existants des centaines de très jeunes enfants aux abords de deux boulevards et d'un des carrefours giratoires de l'ÎS des plus achalandés ?

Pour la majorité des automobilistes ces deux boulevards et ce carrefour giratoire sont l'unique porte de sortie de l'île.

## La circulation

La circulation qui est déjà très difficile aux heures de pointe même si elle fut planifiée avec un carrefour giratoire presque libre d'obstacle ne pourra que se détériorer davantage avec les ajouts planifiés : une école avec des centaines d'enfants circulant dans le carrefour giratoire, deux débarcadères pour automobiles et autobus avec une zone d'arrêt de courte durée pour près d'une vingtaine d'automobiles, l'un situé sur le boulevard de l'île des Sœurs et l'autre sur le boulevard René Lévesque.

Il faut aussi tenir en ligne de compte que les automobilistes désirant s'engager dans les débarcadères devront réduire leur vitesse réduisant par le fait même la vitesse de tous les automobilistes les suivant coopérant ainsi au refoulement du flot de la circulation venant du sud de l'île et dans les rues d'accès au boulevard. Un débarcadère aménagé sur le boulevard de l'île des Sœurs et un autre sur le boulevard René Lévesque créent donc un double obstacle à la circulation qui se doit d'être fluide et de rester fluide.

Il y aura de plus arrêt complet de la circulation dans une allée des boulevards lorsque des automobilistes exécuteront la manœuvre de s'engager à reculons dans les places libres dans les débarcadères. Ce même

arrêt de la circulation avec ses mêmes effets dévastateurs sur la circulation se produira à la sortie des automobilistes de ces mêmes débarcadères.

Et l'hiver, après une chute de neige abondante, la neige ayant été repoussée sur les bords de la rue, les débarcadères deviendront inutilisables et il n'y aura alors qu'un choix pour les automobilistes : s'arrêter en plein milieu de la chaussée, prendre le temps nécessaire pour faire descendre les tout petits en toute sécurité avec toutes leurs choses causant ainsi encore plus de retard. Et cette situation ne durera pas que quelques heures. Je demeure à l'ÎDS depuis plus de trente ans et il peut s'écouler même une semaine avant l'enlèvement complet de toute cette neige avec l'équipement lourd (camions et souffleuse).

Un autre obstacle à la circulation qui serait vraiment désastreux est qu'il fut mentionné à la séance d'information du 17 juin que pour sécuriser les enfants à la traversée du carrefour on pourrait y installer des feux de circulation. Cette solution est un non sens car elle va à l'encontre de la raison d'être de l'implantation du carrefour giratoire : la fluidité de la circulation par l'absence d'arrêt de toute sorte.

### L'aspect champêtre de l'Île des Sœurs

Je suis déménagé à l'île des Sœurs en 1978. En ces années, en entrant sur l'île venant de Montréal on se croyait arrivés dans un autre monde : peu de circulation, seulement quelques édifices ici et là entourés d'immenses champs libres où se balançaient au gré du vent de longues herbes, un terrain de golf étendant son grand tapis de verdure. Évidemment, cela ne pouvait pas durer.

La population croissante de l'île nécessitait les services essentiels. Apparurent alors plus d'édifices commerciaux, plus d'édifices à logements plus de commerces entraînant avec eux la disparition du terrain de golf et de son tapis de verdure ainsi que tous ces beaux champs libres pour être remplacés par des champs d'asphalte (terrains de stationnement) et encore plus de maisons et plus de tout. La fluidité de la circulation devenant de plus en plus chaotique et voyant que l'on grugeait de plus en plus les espaces verts vers l'intérieur de l'île, je suppose qu'il y eut un moment de

réflexion de la part des élus et des développeurs pour améliorer et la circulation et maintenir l'aspect champêtre original de l'île qui s'effritait à vue d'œil. Apparurent finalement deux beaux grands boulevards, larges et aérés, entourés de verdure et d'arbres et trois carrefours giratoires pour maintenir un flot de circulation meilleur sans être parfait, loin de là, et finalement des sorties améliorées vers Montréal.

Il est reconnu que les citoyen(ne)s et les autorités de Verdun veulent protéger, conserver et développer davantage l'aspect champêtre de l'ÎDS. Le parc de la Fontaine et le triangle de verdure en plus d'être un îlot de verdure et de fraîcheur apportent à l'ÎDS cette allure invitante de grandeur et de dégagement de l'espace habité où il fait bon vivre.

Dès les débuts de son développement, tous les dirigeants ont toujours clamé vouloir faire de l'île un oasis de paix où le développement du territoire et la croissance économique feraient bon ménage avec l'aspect champêtre original de l'ÎDS.

Et voilà qu'aujourd'hui, après de multiples efforts de la part de citoyen(ne)s engagé(e)s et de sommes d'argent considérables investies pour protéger la forêt et nos parcs, quelqu'un décide de recommencer à gruger dans un des espaces verts bien établis et bien aménagés et à forts coûts, j'en suis certain, le triangle vert, sans considération sérieuse pour d'autres sites non encore aménagés (le parc Archambault, beaucoup plus adéquat, le terrain Levert).

Il revient à vous les décideu(euse)s l'honneur et surtout la responsabilité de permettre et de faciliter aux citoyen(ne)s de l'ÎDS la possibilité de continuer sur cette lancée de fraîcheur et de dégagement de notre territoire de l'ÎDS en protégeant nos espaces verts.

Quelque soit la beauté artistique du bâtiment, quelque soit la noblesse du matériau utilisé, toute structure érigée dans le triangle vert demeurera à tout jamais une disparition de cet espace vert et il se formera un grand vide par le remplissage dans l'aspect champêtre de notre île, l'ÎDS.

Il est parfaitement approprié de vous demander à vous, commissaires de l'OCPM, de vous supplier même, de protéger nos espaces verts restants à l'ÎDS en vous citant une parole d'Albert Einstein :

« On ne peut régler un problème avec la même idée qui l'a engendré »

S'il-vous-plaît, réfléchissez-y une seconde fois

« On ne peut régler un problème avec la même idée qui l'a engendré »

Conclusion

Considérant que l'emplacement choisi est inadéquat à tout point de vue :

- trop petit mais la CSMB veut bien s'en accommoder (peut-il y avoir empiètement futur dans le parc adjacent ?);
- peu sécuritaire pour les enfants;
- risques accrus d'accidents pour les automobilistes;
- disparition d'un bel espace vert faisant partie de l'aspect champêtre ;
- menace à la fluidité de la circulation déjà très difficile à l'heure de pointe;
- manque de considération sérieuse pour le parc Archambault beaucoup plus adéquat parce que plus grand et propice à de futurs agrandissements si nécessaires, pas situé dans l'axe de la circulation et non aménagé présentement.

Pour toutes ces considérations, je vous prie, mesdames et messieurs les commissaires, de bien vouloir rejeter le projet de construction de l'école sur l'emplacement désigné.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

Roger Neiderer